MODES DE PROPULSIONS AUTORISES SUR LES 3 LACS

PROPULSION	LAC		
	ORIENT	TEMPLE	AMANCE
MOTEUR THERMIQUE	Interdit	Interdit	Autorisé (>=4cv)
MOTEUR ELECTRIQUE	Autorisé	Autorisé	Autorisé (>=30lbs)
RAME	Autorisé	Autorisé	Interdit
	Les rames sont un dispositif de sécurité obligatoire dans chaque barque ou bateau de pêche naviguant sur les 3 lacs		
VOILE LEGERE	Autorisé	Autorisé	Interdit
KAYAK (pagaie)	Autorisé	Autorisé	Interdit
FLOAT TUB (palmes)	Autorisé	Interdit	Interdit

FLOAT TUB AU TEMPLE

NON AUTORISE A CE JOUR (1mai 2022)

Le float tube sera très probablement autorisé à partir de la mise à l'eau de Caron lors de la parution du prochain arrêté préfectoral de navigation sur le TEMPLE (la date de parution n'est pas encore connue et c'est l'arrêté de 2014 qui interdit le float tube qui est en vigueur. La carte du temple sur le site avait anticipé la zone de float tub qui sera autorisé dans le prochain arrêté et nous ne pensions pas que 2 ans après la parution sur notre site, l'arrêté ne soit pas encore finalisé.

VOILIERS ET MOTEURS THERMIQUES A ORIENT

La propulsion thermique sur les voiliers naviguant sur Orient est uniquement autorisé pour la sortie de port

MOTEURS THERMIQUES SUR ORIENT ET TEMPLE

LES BATEAUX AVEC MOTEURS BOULONNES DOIVENT NAVIGUER MOTEUR RELEVE ET HELICE RECOUVERTE PAR UNE HOUSSE MEME ARTISANALE

LES MOTEURS THERMIQUES VISSES SUR LES BATEAUX SONT INTERDITS ET DOIVENT ETRE DEMONTES